



**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**Comité syndical  
 Délibération de la séance du jeudi 4 mai 2023**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2326
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre Jazz à Cour et à Jardin et l'ENM
9	4	3	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

**Président :** Monsieur Stéphane Frioux

**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon  
 Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Subai  
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux  
 Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Constant  
 Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Madame Lagarde  
 Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

**Excusé(e)s :** Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne  
 Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne  
 Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon  
 Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 9 mai 2023

Délibération n°2326 : Projet de Convention de partenariat entre Jazz à cours et à jardin et l'ENM :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat mis en place entre l'ENM et le festival Jazz à Cours et à Jardins, l'ENM a souhaité que ce Festival accueille des élèves du département jazz pour une session de plusieurs concerts.

Sous la direction de Pierre Baldy, enseignant à l'ENM, un quintet d'élèves va dans cadre de la validation de leur diplôme, se produire devant un public en explorant la richesse du répertoire du jazz, du swing, à ses expressions les plus contemporaines.

Ce programme fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permet de confronter les élèves au milieu professionnel.

Les modalités de ce partenariat sont précisées par la convention en annexe.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM d'approuver ce partenariat et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer la convention qui en précise les conditions.

**Un document annexe** : Projet de Convention de partenariat entre Jazz à Cours et à Jardin et l'ENM.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer la convention de partenariat entre le Festival Jazz à cours et à Jardins et l'ENM.

**Syndicat Mixte de Gestion**

de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69160 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX  
Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,  
DANSE ET ART DRAMATIQUE  
DE VILLEURBANNE

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'association « **Jazz à cours et à jardins** » Forme Juridique : **Association loi 1901**

Adresse : **43 Montée du Gourguillon 69005 Lyon**

Représentée par **François Dumont D'Ayot** en sa qualité de **Directeur artistique**

Téléphone : **06 75 47 23 96**

Mail : [fdumont.dayot@gmail.com](mailto:fdumont.dayot@gmail.com)

Numéro de Siret : **53851973700018**

Licence d'entrepreneur de spectacle : **N°2-1076187 et N°3-1076188**

Numéro d'identification RNA : **W6910800032**

ci-après désigné par le terme « **Jazz à cours et à jardins** »

D'une part.

**Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)**

Adresse : **46 cours de la République - 69100 Villeurbanne**

Représenté par **Stéphane Frioux**, en sa qualité de **Président**

Téléphone : **04 78 68 78 05** Mail : [assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr](mailto:assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr)

Numéro de Siret : **256 901 406 00015** Code APE : **8411Z**

N° licences : **1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188**

ci-après désigné par le terme « **ENM** »

D'autre part.

### **Préambule :**

Dans le cadre du partenariat mis en place entre l'ENM et le festival Jazz à Cours et à Jardins, l'ENM a souhaité que le Festival Jazz à Cours et à Jardins accueille des élèves du département jazz pour une session de plusieurs concerts.

Sous la direction de Pierre Baldy, enseignant à l'ENM, un quintet d'élèves va dans cadre de la validation de leur diplôme, se produire devant un public en explorant la richesse du répertoire du jazz, du swing, à ses expressions les plus contemporaines.

Ce programme fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permet de confronter les élèves au milieu professionnel.

**Il est convenu et a été arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet**

Dans le cadre de ce partenariat, l'ENM et l'association Festival Jazz à Cours et à Jardins s'associent pour une série de concerts avec les élèves de l'ENM aux dates et horaires suivants :

- **Concert n°1** : Samedi 3 juin 2023 – « Duo de guitare – musique latine » de 16h à 17h  
Adresse : Institut Cervantes, 58, Montée de Choulans 69005 LYON
- **Concert n°2** : Vendredi 9 juin 2023 – « Histoire du jazz nonnette » - 17h à 18h15  
Adresse : Université « Lumière » Lyon II, 18 Quai Claude Bernard 69007 Lyon
- **Concert n°3** : Samedi 10 juin – « Projet Klezmer » - 16h à 17h  
Adresse : 91 rue Cuvier 69006 Lyon
- **Concert n°4** : Dimanche 11 juin – « Jazz Brass Band » - 15h30 à 16h30  
Adresse : Hôpital de Fourvière, 10 rue Roger Radisson 69005 Lyon

## **Article 2 : Obligations de l'Organisateur « Jazz à Cours et à Jardins »**

L'association Jazz à Cours et à Jardins s'engage à :

- Mettre à disposition des conditions et moyens techniques pour la réalisation des concerts au regard de la fiche technique envoyée (par des sonoriseurs professionnels et leur matériel de sonorisation)
- A prendre en charge l'organisation générale du concert (accueil et communication)
- Mettre à disposition des rafraîchissements et collations légères pour les artistes
- Aider à l'installation et la désinstallation du matériel sur place par un bénévole en cas de besoin
- Prendre en charge les droits d'auteur

En tant qu'employeur, le Crescent assumera l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

## **Article 3 : Obligations du Partenaire « ENM de Villeurbanne »**

L'ENM s'engage à :

- respecter les consignes de sécurité
- à informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des examens-concerts organisés au terme de la présente convention.

## **Article 4 : Assurances**

L'ENM déclare être assuré pour les instruments et objets lui appartenant.

Le Festival Jazz à Cours et à Jardins déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu.

Le Festival Jazz à Cours et à Jardins se porte garant du stockage des instruments mis sous sa responsabilité durant toute la durée du partenariat (liste du matériel stocké en annexe de la convention).

## **Article 5 : Désistement**

L'Organisateur se donne la possibilité d'annuler le concert en cas de force majeure (mesures gouvernementales liées à la pandémie, ou tout autre contrainte dépendante de sa volonté).

## **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 12 juin 2023.

## **Article 7 : Annulation**

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

## **Article 8 : Attribution de juridiction**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne en deux exemplaires originaux, le 03 avril 2023,

Pour le Syndicat Mixte de Gestion  
de l'ENM de Villeurbanne  
Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

Pour l'association Festival à Cours et à Jardins  
Le Directeur, François Dumont d'Ayot